

DEMANDE D'INTERVENTION SUR VOIRIE

→ Formulaire à adresser 2 mois avant la date d'effet souhaitée au Secteur Routier Départemental concerné

Coordonnées : https://www.haute-garonne.fr/aide/prendre-contact-avec-un-secteur-routier

Des Routes

Cocher le type d'intervention demandée :

• Accord Technique (uniquement concessionnaires de distribution et transport d'électricité ou de gaz)	
 Permission de voirie (tranchées, accès, ancrage de supports de publicité en agglomération⁽¹⁾, dépose) 	
Permission de voirie spécifique pour passage d'un Ouvrage d'Art (quelle que soit sa taille)	
 Permis de Stationnement sur RD hors agglomération (occupa vente ambulante, dépôt de matériau, bois, visite technique) NB 	ation superficielle sans ancrage au sol : chevalet, \tau \tau \tau \tau \tau \tau \tau \tau
Arrêté d'alignement individuel (pour indication de la limite du de	omaine public routier départemental) \(\square\) 13
 Autorisation d'affichage temporaire pour manifestations exce touristique, sportif 	eptionnelles à caractère associatif, culturel, (1)
(1) L'implantation de dispositifs publicitaires est interdite hors agglomérat l'affichage temporaire de manifestations exceptionnelles -Utiliser le Fo	tion (article L581-7 Code Environnement) – Une dérogation est admise po ormulaire de Demande d'Affichage temporaire (FOR 2)
1 - Demandeur	
Tel: Email Agissant pour son compte propre Agissant pour le compte de <u>l'intervenant</u> → A compléter <u>un</u> Intervenant, personne physique ou morale, au nom duquel se restera propriétaire et responsable des ouvrages implantés : l'Adresse (numéro, voie): Code postal Commune :	era édicté l'Arrêté portant accord ou autorisation et qui
2 - Objet de la demande	
1.Travaux concessionnaires de réseaux (neufs ou existants) □ Eau potable □ Eaux pluviales □ Eaux usées □ Télécommunication – Fibre □ Gaz □ Electricité → Préciser la nature ci-dessous (2)	6. ☐ Accès (création, modification, suppression) 7. ☐ Ouvrages en saillie → Nature de l'ouvrage : 8. ☐ Aqueducs et ponceaux
2. ☐ Branchement(s) particulier(s) par concessionnaire(s) → Type(s) du réseau : → Préciser la nature ci-dessous (2)	9. □ Panneaux de publicité uniquement en agglomération 10. □ Autre demande :
3. Rejet au fossé Eaux Usées - □ Pour avis gestionnaire - □ Pour réalisation travaux (joindre Avis favorable du SPANC)	11. ☐ Stationnement, dépôt de matériaux, de bois, échafaudage, visite technique Nature du stationnement :
4. □ Rejet au fossé Eaux Pluviales	12. ☐ Vente ambulante hors agglomération → Nature du produit :
5. ☐ Travaux consécutifs à une Convention d'aménagement sur RD → Référence de la Convention :	13. ☐ Alignement → Référence cadastrale : Parcelle Section et N°
	ngitudinales Linéaire de réseau : mètres nsversales Nombre de fourreaux ou artères :

1/2

3 - Localisation et durée de l'occupation ou des travaux Lieu-dit: Commune: Parcelle Section et N° :: Adresse: Dénommée : Voie concernée : Route Départementale n° Localisation : en agglomération hors agglomération date de début : Durée de l'occupation ou des travaux : 4 - Pièces à joindre obligatoirement Plan de situation exploitable + plan cadastral du lieu de l'intervention ou de la parcelle concernée Notice explicative et/ou plan descriptif des travaux, de l'installation ou de l'occupation envisagé Préciser les moyens techniques et matériaux utilisés (dont Fiche Technique Produit) Sans ces pièces annexes, la demande sera classée sans suite. Dans le cadre de l'instruction et en fonction de la demande, des pièces complémentaires pourront être réclamées au demandeur. 5 - Engagement du demandeur Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus. Je suis informé(e) que l'occupation ou l'utilisation du domaine public routier départemental est soumis dans certains cas au règlement d'une redevance d'occupation au profit du Conseil départemental. SIGNATURE: DATE DE LA DEMANDE: **IMPORTANT: DELAIS ET DEMARCHES COMPLEMENTAIRES** <u>Délais</u>: Les demandes et les pièces annexes sont à adresser ou à déposer 2 mois à l'avance au Secteur Routier Départemental concerné. Hormis les demandes d'alignement, en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception au Secteur Routier concerné, la demande est réputée refusée. Le délai minimum d'instruction est de 3 semaines. Démarches complémentaires OBLIGATOIRES selon les cas : La présente demande ne dispense pas : des obligations d'adresser une déclaration de projet de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) aux exploitants des réseaux aériens et enterrés (électricité, gaz, téléphonie et internet, eau, assainissement, ...) susceptibles d'être endommagés lors des interventions prévues (www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr) de solliciter auprès de l'autorité compétente un arrêté temporaire de circulation si les règles de circulation normale doivent être modifiées pendant la durée de l'intervention avec le Formulaire Cerfa N°14024*01 (FOR 3) à adresser : à la commune si la modification de la circulation se situe en agglomération au Secteur Routier concerné si la modification de la circulation se situe hors agglomération. Si les conditions sont réunies, l'intervenant pourra demander l'application des dispositions de l'Arrêté permanent réglementant la circulation au droit des chantiers courants avec le Formulaire spécifique de déclaration d'ouverture de chantier courant (FOR 4).

Partie réservée au Secteur Routier

Secteur Routier de :	Date de réception : N° dossier :
Date de demande de pièces complémentaires :	
Si en agglomération : consultation du Maire	Date transmission à la mairie :
Mairie de : (cachet date et signature)	(au-delà de 15 jours, l'avis est réputé favorable)
	☐ Avis Favorable
	☐ Avis Défavorable (joindre une note explicative)
	☐ Pas de réponse

FOR_1_Demande_intervention_voirie_V4.2_1120
Formulaires téléchargeables sur : https://www.haute-garonne.fr